

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL – Séance du 05/04/2023

Nombre de Membres : Afférents : 9 Présents : 7 Qui ont pris part au vote :9

A l'unanimité Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2022, le 05 avril 2023 à 18h30, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame FERNANDES Violette, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 30/03/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte et sur le site Internet de la Mairie le 30/03/2023.

Présents : Mme FERNANDES Violette, Maire, Mmes : TORASSO Sandra, YENK Ingrid ; MM : MILLET Nicolas, ANCLIN Nicolas, LACOUDRE Guy, PLANCHON Alain,

Excusé(s) ayant donné procuration : BERGER Jean-Pierre à TORASSO Sandra ; DELUGE Paul à LACOUDRE Guy

Absents :

A été nommé(e) secrétaire : ANCLIN Nicolas

2023_0010– AFFECTATION DU RESULTAT 2022- BUDGET COMMUNE 22500

Considérant que le compte administratif 2022 du budget principal communal a été approuvé par la délibération n°2023_0009 lors de la présente séance ;

Statuant sur l'affectation des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2022 du budget principal communal ;

Constatant que le compte administratif du budget principal fait apparaître un déficit d'investissement d'un montant de 20 465,22 €, hors restes à réaliser, et un excédent de la section de fonctionnement de 182 911,08 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'affecter les résultats de fonctionnement et d'investissement du budget principal comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT COMMUNE

Résultat de fonctionnement 2022 : 182 911,08 euros

Résultat d'investissement 2022 : - 20 465,22 euros

Restes à réaliser : - 45 094,60 euros

Besoin de financement de la section d'investissement = - 65 559,820 € (-20 465,22 + -45 094,60)

Au vu des résultats affichés dans le compte administratif 2022, le résultat sera affecté de la façon suivante sur le budget 2023 :

c/002 recettes de fonctionnement : 117 351,26 euros

c/001 recettes d'investissement : - 20 465,22 euros

c/1068 recettes d'investissement : 65 559,82 euros

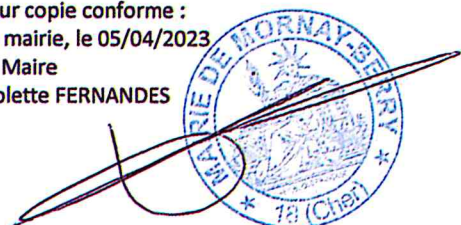
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme :

En mairie, le 05/04/2023

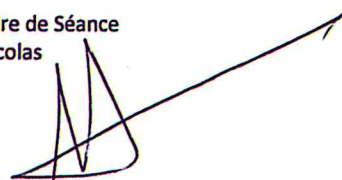
Le Maire

Violette FERNANDES



Le Secrétaire de Séance

ANCLIN Nicolas



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801543-20230407-2023_0010-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023